

N° 24/227

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL

DE Nancy

4ème chambre

Avis de mise à disposition des décisions au greffe le

12/11/2024 à 14h30

Audience du 06/11/2024 à 10h00

PRESIDENTE : Madame GHISU-DEPARIS

01) N° 2402560

RAPPORTEURE : Madame GHISU-DEPARIS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. X

Me ERCOLE

Le ministre de l'intérieur demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2402372 du 25 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a fait droit à la demande de M. X en annulant son arrêté du 18 septembre 2024 renouvelant pour une durée de trois mois la mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance dont M. X fait l'objet.

Dispositif

M. X est admis au bénéfice de l'aide juridictionnelle provisoire.

Jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'appel du ministre de l'intérieur formé contre le jugement n° 2402372 du 25 septembre 2024 du magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, il sera sursis à l'exécution de ce jugement.

Les conclusions de M. X au titre des frais de l'instance sont rejetées.

C